



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 2 MARS 2026

### COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget annexe service aide à domicile (SAD) - compte administratif 2025

Rapporteur : Arnaud CHEUX

### Rapport de présentation :

Les résultats 2025 sont arrêtés comme suit :

#### Fonctionnement

		Montant
Recettes réalisées fonctionnement	A	1 078 644,70
Dépenses réalisées fonctionnement	B	1 084 424,68
<i>Soldes des opérations de l'exercice</i>	<i>C = A - B</i>	<i>-5 779,98</i>
Résultats antérieurs reportés	D	-111 533,20
<i>Résultat de clôture fonctionnement</i>	<i>D+C</i>	<i>-117 313,18</i>

#### Investissement

		Montant
Recettes réalisées investissement	A	4 151,68
Dépenses réalisées investissement	B	1 047,61
<i>Soldes des opérations de l'exercice</i>	<i>C = A - B</i>	<i>3 104,07</i>
Résultats antérieurs reportés	D	16 176,94
<i>Solde de clôture investissement</i>	<i>C+D</i>	<i>19 281,01</i>
Différence entre les restes à réaliser	E	
<i>Résultat cumulé investissement</i>	<i>C+D+E</i>	<i>19 281,01</i>

### Projet de délibération :

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-31 et L.5211-1,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 23 février 2026,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu, l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le rapport de présentation,
- Approuve le compte administratif 2025 du budget annexe service aide à domicile (SAD), tel que présenté ci-dessus.